

FINALITÉ 2. Assurer la conformité et la gestion des risques de Crédit Agricole SA



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
2.1 Gestion des demandes et des réclamations	<p>La base juridique est le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires ainsi que l'intérêt légitime.</p> <p>Son intérêt est de sécuriser le processus de traitement des réclamations par les établissements du Groupe</p>	Cinq (5) ans à compter de la demande de la personne concernée	Partenaires et prestataires au sein du Groupe Crédit Agricole Organismes de Tutelle et de régulation Organismes de Tutelle et de régulation	Organismes de Tutelle et de régulation Données relatives au contenu de la demande ou de la réclamation	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de Crédit Agricole SA pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »)
2.2 Sécurité physique des biens et des personnes	<p>La base juridique du traitement est l'intérêt légitime.</p> <p>Son intérêt est d'assurer la sécurité des collaborateurs, des visiteurs, ainsi que de ses biens</p>	Un (1) mois à compter de la captation par la vidéo surveillance. Trois (3) mois à compter de l'utilisation du badge.	Partenaires et prestataires au sein du Groupe Crédit Agricole présents sur les sites d'Evergreen, Sqypark et Greenfield Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole		Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de Crédit Agricole SA pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »)
2.3 Gestion et prévention des conflits d'intérêts et des abus de marché	La base juridique est le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	Douze (12) ans à compter de la dernière opération	Partenaires et prestataires au sein du Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés et institutions publiques (Exemple : Autorité des Marchés Financiers et Tracfin)	Partenaires et prestataires au sein du Groupe Crédit Agricole Ces données relèvent des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Identification, état civil, etc... • Informations d'ordre économique et financier 	

FINALITÉ 2. Assurer la conformité et la gestion des risques de Crédit Agricole SA



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
2.4 Contrôle permanents et périodiques de Crédit Agricole SA (Contrôler les risques opérationnels de non-conformité des différents processus et les risques significatifs identifiés dans les activités de Crédit Agricole SA ; assurer la traçabilité de ces contrôles conformément aux obligations réglementaires)	La base juridique est le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	Dix (10) ans à compter de la réalisation du contrôle	Partenaires et prestataires au sein du Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés et institutions publiques (Exemple : BCE, ACPR, ...)		
2.5 Gestion des risques opérationnels (Risques informatiques, juridiques, de mauvaise exécution d'une opération, etc)	La base juridique du traitement est l'intérêt légitime. Son intérêt est d'assurer la sécurité des opérations	1 (1) ans* à compter de la détection du risque. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)	Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole		Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de Crédit Agricole SA pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »)